

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-09-1904 nominant M. Favre, chef de poste à Ali-Sabieh.

n° 14-09-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 août 1904

Numéro JO
n° 94 du 01/09/1904

Date du numéro
1 septembre 1904

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 28 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par Décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 1er mars 1904 accordant un congé sans solde à M. Faivre, agent supérieur spécialiste, pour accompagner une mission en Abyssinie

Vu le retour de cet agent dans la colonie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Faivre, agent supérieur spécialiste, rentrera en Solde à compter du 1er août 1904, Il reprendra à compter du 5 août les fonctions de chef de Poste à Ali-Sabieh. Le service lui sera remis dans les formes ordinaires par M. de Carlan, chef de ce poste, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2

— la présente décision sera enregistrée et communiquée partout et besoin sera.

P.
PASCAL